



« La responsabilité Collective » – Par Rav Moché Mergui, Roch Hayéchiva

Le Chabbat qui précède ROCH HACHANA, nous lisons la paracha NITSAVIM, dont les versets 9 à 12 du chapitre 29 édictent : « Vous voici, aujourd'hui, tous DEBOUT devant HACHEM votre D. (...) pour passer dans l'Alliance de Hachem Ton D., dans Son Pacte solennel que le Seigneur a conclu avec toi, en ce jour, pour t'établir aujourd'hui comme Son peuple et LUI sera pour toi ton D., comme Il te l'a dit et comme Il l'a juré à tes pères, Avraham, Yist'hak et Yaacov. »

Quelle est cette Alliance renouvelée avec HACHEM que Moshé Rabbénu recommande le dernier jour de sa vie, le 7 Adar ?

Quarante années se sont passées depuis la Sortie d'Egypte, riche d'enseignements, d'épreuves, de Miracles, de réalisations : Le Don de la TORAH- La faute du veau d'or- La Construction du Sanctuaire- La Manne qui est la nourriture divine- la source d'eau- les Colonnes de Protections - les explorateurs- la contestation de Korah', etc...

Arrive le dur moment de la séparation du maître MOSHE RABBENOU de ses élèves, les Béné Israël. Moshé Rabbénu recommande aux Béné Israël de s'engager véritablement dans l'Alliance

renouvelée avec HACHEM, afin de les protéger de la division interne du peuple et des tentatives d'assimilation venant de l'extérieur. Il s'agit d'un engagement total indispensable à la survie d'Israël, et qui entraîne **une responsabilité collective**.

Cette responsabilité collective ne se limite pas à une simple assistance d'ordre spirituel à personne en danger, comme on porte assistance à personne en danger physique. Elle s'étend au delà : **il s'agit de se sentir pleinement concerné par la faute de son prochain**. En effet, toute faute commise individuellement ou collectivement provoque une influence négative sur tout le peuple d'Israël, comme une maladie contagieuse qui se propage alentour. Regardons aujourd'hui le danger du COVID 19 ! Face au risque de contagion, la responsabilité collective nous oblige à prendre toutes les précautions pour se protéger, et pour protéger les autres. Notre NECHAMA TEHORA est extrêmement sensible à toute souillure, à toute infidélité à notre Créateur. Le peuple d'Israël est comparable au corps, qui est composé d'organes et de membres

tous indispensables à son bon fonctionnement et à sa survie.

Par cette Alliance renouvelée, les Béné Israël forment un seul corps car ils sont responsables l'un de l'autre. C'est la raison pour laquelle nous récitons nos Téfilot au pluriel : je prie pour moi **et** pour les autres. De même, le Vidouï, l'aveu de nos fautes, est récité au pluriel par ordre alphabétique : Achamnou-Bagadnou-Gazalnou (...), incluant ainsi toutes les fautes commises par le Klal Israël, même celles que nous n'avons pas nous-même effectuées. **Car nous portons certainement une part de responsabilité : notre Néchama Téhora a été violée de sa pureté à cause de notre manque de réaction devant la faute commise par notre frère.**

Nous voici tous aujourd'hui DEBOUT devant HACHEM. Rabbi Chiméon bar Yoh'aï dit à ce sujet : « Aujourd'hui », c'est le jour de Roch HaChana, et nous devons alors rendre compte de notre comportement individuel **et** notre responsabilité collective.

Puissions-nous être tous inscrits dans le Livre de la vie, conscients de notre responsabilité collective et de la nécessité de prier pour les autres. Amen !

Foi et Joie

par Rav Imanouël Mergui

Dans la parasha de Bechalah', (Chemot 14, 31), il est écrit que les enfants d'Israël, avant la traversée de la mer, ont eu foi/émouna, en D'IEU et en Moshé. Mais en quoi ont-ils cru ? Comment se définit cette foi ? Et que veut dire qu'ils ont eu foi en Moché ?!

Au début de cette parasha, D'IEU ordonne à Moché de faire faire demi-tour aux Enfants d'Israël dans leur fuite des Egyptiens. Et ils firent ainsi (14, 4). Rachi précise que ceci est dit à leur éloge car ils écoutèrent la voix de Moshé et ne dirent pas « comment allons-nous nous approcher de nos poursuivants alors que nous devons fuir ? ». Mais au contraire, ils dirent qu'ils n'ont qu'à accomplir la parole du « fils de Amram ».

Pourquoi désigner ici Moshé par sa filiation à Amram ?

Amram était le sage de la génération, le gadol hador. Lorsqu'il prenait une décision, tout le monde le suivait. Par exemple, lorsque Pharaon émit le décret de jeter au Nil tous les enfants mâles, Amram décida de se séparer de sa femme et tout le monde fit pareil. Puis quand il se remaria avec son épouse, la même chose se reproduit : tous le suivirent.

Les Enfants d'Israël ont eu foi et ont agi comme ils en étaient instruits.

Dans la émouna, il y a plusieurs niveaux, et il y a une grande différence entre PARLER de émouna et AGIR avec émouna. La émouna ne doit pas rester un sujet intellectuel mais doit se traduire en pratique.

La émouna ne commence pas lorsque nous avons des problèmes, des épreuves, ça commence déjà quand tout va bien ! Nous n'avons pas toujours des problèmes, barouh' Hachem.

La simh'a et la émouna sont étroitement liées, la simh'a est le baromètre de ma émouna. Le Maaral dit d'ailleurs que nous pouvons voir cette corrélation juste après : une fois qu'ils ont

eu foi, ils ont chanté : az yashir (az est un langage de simh'a), cette simh'a ressentie a nourri chez eux l'envie de chanter !

Si je manque de simh'a, c'est que je manque de émouna !

Quel est le contraire de la simh'a ? Avant de parler de tristesse, mélancolie ou encore de déprime, le contraire de la simh'a c'est déjà lorsque nous ne sommes PAS dans la simh'a.

Si la mida de la simh'a reflète de la qualité de ma émouna, cela se retrouve aussi dans toutes les autres mauvaises midot : la colère, l'orgueil, l'avarice etc... Chaque vice est une expression du manque de foi !

Si nous avons de la émouna, nous n'avons plus de mauvaises midot !

Rabbeinou Yona dans Shaarei Teshouva explique que nous faisons des aveirot lorsque nous n'avons pas de émouna. Donc si nous sommes dans la émouna, nous sommes dans la simh'a et non dans les aveirot ou les mauvaises midot.

La base c'est la émouna !

Parashat kédoshim émouna et simh'a II

La simh'a est issue de la émouna. Se poser la question de savoir ce qu'est la émouna, c'est en soi problématique ! Comment pouvons nous ne pas savoir ce qu'est la émouna ?

Comment accède-t-on à la émouna ?

Comme il est dit dans le verset : les Enfants d'Israël ont eu émouna en D'IEU et en Moshé. La émounat h'ah'amim, la foi dans les sages, est un principe fondamental. Nous ne pouvons être maamin/croyant en D'IEU si nous n'avons pas foi dans les h'ah'amim.

Quelle place laissons-nous aux Rabanim, aux h'ah'amim dans nos vies ?! Nous soucions nous de leur demander leur opinion ? Ce n'est pas seulement leur avis qu'il faut chercher mais le daat tora qui est dans leur avis, LA VIE dans l'Avis.

Quel est notre rapport à la Tora dans les décisions que nous prenons, dans les choix que nous faisons ?

La émounat h'ah'amim commence déjà par le kavod, le respect que nous devons réserver aux talmidei h'ah'amim. Même si ce talmid h'ah'am n'est pas notre Rav, sa « seule » qualité de talmid h'ah'am nous engage dans ce kavod et dans cette émouna !

Il existe beaucoup de halah'ot qui encadrent ce kavod, tant du côté du méh'abed (celui qui honore) que du talmid h'ah'am. Un talmid h'ah'am a-t-il le droit d'être mévater/de passer sur son kavod et de faire preuve d'indulgence ?

Il y a, dans la parasha de Kedoshim, un verset fondamental (Vayikra 19,12) : « et vous ne jurerez pas par Mon nom de façon mensongère et tu profanerais le nom de ton D'IEU »

Lorsque nous faisons quelque chose, prenons une décision, faisons un choix, petit ou grand, nous devons nous assurer que nous respectons le Ratson Hachem/la volonté de D'IEU.

Nous devons nous inscrire dans le daat tora afin de ne pas profaner le nom de D'IEU.

Choisir un Rav et cultiver la émouna dans le Rav et dans les h'ah'amim nous permet d'intégrer la Tora, léh'ath'ila, c'est à dire de manière « a priori » dans nos vies.

C'est seulement comme cela que nous pouvons accéder à la simh'a.

La foi en D'IEU et avoir foi en la Parole des Maîtres sont deux notions indissociables.

La simh'a est le reflet de cette double foi !



Parachat Nitravim-Vayeleh'

Lecture de la Tora ou combat de coqs

La paracha de cette semaine (31-11) note le commandement adressé au roi de lire la Tora à la fin de la septième année. Les Maîtres nous ont institué de lire la Tora tous les lundi matin, jeudi matin, chabat matin et chabat après-midi, ainsi qu'à chaque roch h'odech et jours de fêtes. La lecture de la Tora est bien souvent un combat de catch, à la moindre erreur faite par le lecteur des fidèles ne manquent de leur reprendre avec une certaine violence déconcertante. Certes le lecteur se doit de connaître correctement la lecture et sa mélodie, mais lorsqu'il fait une erreur rien ne nous autorise à l'agresser. Il faut bien apprendre les lois de la lecture de la Tora où l'on peut constater qu'on ne reprend pas le lecteur sur chaque erreur commise. Sans oublier bien évidemment la faute grave et irréparable que de faire honte à une personne en publique ! J'ai malheureusement même était témoin d'une situation extrêmement grave, lorsque le lecteur émis quelques erreurs il fut repris par un terroriste qui le fit pleurer ! Ces fautes envers autrui ne sont pas expiées même à Kipour !

On demanda au gaon Rav Elyachiv zal si un enfant trisomique avait le droit de monter au Sefer tora ? C'est une question extrêmement délicate auquel il faut tenir compte de la sensibilité de cette personne malade mais également ne pas blesser les parents. Le gaon Rav Nissim Karelits zal permit à une personne atteinte de maladie mentale de prononcer la birkat cohanim et même de le féliciter afin que sa situation ne se dégrade davantage. D'autres questions semblables sont soulevées dans la halah'a - voir le Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita Alénou Léchabéah' Vayeleh' page 344. La règle est très claire : la synagogue, et ses activités, n'est pas un ring où on vient déverser ses mauvaises humeurs et ses mauvaises midotes sur les autres fidèles. Vaut mieux prier seul ou changer de synagogue plutôt que de violenter les uns et les autres pour quelque raison soit-elle ! La prière n'est pas un combat de coqs. Les fêtes approchent soyons vigilants à ne pas blesser ni les h'azanim, sonneurs de chofar, et fidèles. Dans l'harmonie et la joie adressons nos prières à D'IEU avec le plus de ferveurs possible. Rien n'autorise quiconque à léser autrui, encore moins dans une synagogue...

Tous Ensemble

La paracha de Nitsavim ouvre en ces mots « vous vous tenez tous aujourd'hui » (29-9). De quel "aujourd'hui" s'agit-il ? Rav Wallah' (Maâyan Hachavouâ) commente : le Zohar note qu'il s'agit du jour de Roch Hachana ! Roch Hachana est LE jour de l'année où tout se joue, tout ce qui va se passer durant la nouvelle année est fixé à Roch Hachana. Comment s'assurer de passer un bon Roch Hachana ? Il n'y a qu'un seul remède : l'union. Comme disait Rabi David de Lelov zal : si tous les juifs se donnaient la main ils atteindraient le trône Céleste et seraient à même de faire descendre toutes les bénédictions du ciel ! Lorsque l'union règne dans le peuple aucun accusateur ne peut leur porter atteinte. Il ne faut donc pas attendre la veille de Kipour pour demander pardon à autrui, il convient avant même Roch Hachana d'adresser nos excuses aux autres afin de s'inscrire dans le Klal Israël et bénéficier de tous ses atouts ; comme affirmait Rabi Israël Salanter zal : lorsque l'homme vit en harmonie avec la communauté il est protégé de tous les mauvais décrets !

Où commence l'union du peuple ? Le verset dit « vous vous tenez tous aujourd'hui devant votre D'IEU, les chefs de tribus, les anciens, les agents tout homme d'Israël ». Le Maharam Chif s'interroge (rapporté dans Kémotsé Chalal Rav page 317) : pourquoi il est dit "tout homme d'Israël", le texte aurait pu dire simplement "tout Israël" ? Lorsque tout Israël forme un homme en cela où d'aucun n'essaie de montrer sa supériorité sur l'autre alors l'union règne !

Tradition et Ambition

Dans notre paracha se trouve le dernier commandement des six-cent-treize mitsvot : écrire un Sefer Tora (31-19). Au traité Sanhedrin 21B Raba enseigne : l'homme a le commandement d'écrire un Sefer Tora même si son père lui en a laissé un ! Rav Chmouël Kochelvits zal (rapporté dans Véchalal Lo Yeh'sar page 388) dit que cela vient nous apprendre que l'homme ne doit pas se suffire de la Tora qu'il a apprise chez son père, l'homme doit aller plus loin que l'éducation qu'il a reçu en matière de Tora. Le Gaon Rav Israël Salanter zal disait : lorsqu'un enfant hérite l'affaire de son père il s'efforce d'apporter une touche personnel, de moderniser son affaire et de la voir prospérer davantage, il en est ainsi pour ce qui est de la Tora l'homme ne doit pas réduire sa Tora à ce qui lui a été enseigné il doit s'évertuer de faire prospérer sa Tora ! La Tora va bien au-delà de la tradition, celle-ci est le commencement mais il ne faut en aucun cas s'y limiter. Allons encore plus loin que nos prédécesseurs ! Osons le meilleur ! L'ambition doit elle être jusqu'à nous élaner à faire mieux que nos ancêtres.

Horaires Chabat Kodech 5780/2020

DERNIER CHABAT DE L'ANNEE !

vendredi 22 eloul-11 septembre

entrée de Chabat 19h29

****pour les Séfaradim réciter la bénédiction
de l'allumage AVANT d'allumer****

samedi 23 eloul-12 septembre

réciter le chémâ avant 9h38

sortie de Chabat 20h29

Rabénou Tam 21h01

**Prochaine conférence de
RAV BENCHETRIT chalita
lundi 14 septembre
20h30 au centre
Communautaire Michelet**

**Faites un dernier don
de l'année pour le
Leha Dodi
et soyez inscrit dans
les bons décrets de
la nouvelle année**